

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 26
- ayant pris part au vote : 31
- procurations : 5

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et le 23 septembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 17 septembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été organisée selon les conditions prévues par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020.

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

**Etaient présents** : M. PERE, M. NAVARRO, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, MME CELERIER, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. DOMENEGHETTY, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PERES, M. GARDE, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME BEC (POUVOIR A M. GARDE), M. PUGET (POUVOIR A MME TOULZE), M. CADIEU (POUVOIR A M. NAVARRO), M. BAMIÈRE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME CABERO (POUVOIR A M. PERE).

**Etaient absents excusés** : MME PIEROT, MME PERROUX

M. PHILIPPE MERLEY a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2020/76

**Objet : SDEHG - Effacement des réseaux basse tension et éclairage public chemin du Sablet**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, en date du 25 janvier 2019, concernant l'effacement des réseaux basse tension et éclairage public du chemin du Sablet, opération référence 11 AS 335 / 336, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire comme suivant :

- **Basse tension** :
  - Dépose de 160 m de réseau aérien torsadé sur poteau béton
  - Construction de 30 m de réseau avec pose de 2 REMBT pour reprendre les branchements du n°2 et du n°10 chemin du Sablet
  - Reprise des branchements rivaux (n°2 et n°10).
- **Eclairage public** :
  - Dépose du coffret de commande PCY CS
  - Dépose de 3 lanternes existantes sur poteau béton et d'un ensemble sur mât acier, au droit du n°11
  - Ouverture d'une tranchée sur environ 125 m du chemin de Cornaudric jusqu'au n°9 chemin du Sablet
  - Fourniture et pose de 5 ensembles d'éclairage dont 3 composés d'un mât de 5 m de hauteur et d'une lanterne LED 30 W et 2 composés d'un mât de 7 m de hauteur et d'une lanterne LED de 40 W

Envoyé en préfecture le 29/09/2020

Reçu en préfecture le 29/09/2020

Affiché le

29 SEP. 2020

ID : 031-213105612-20200929-D\_2020\_76-DE

- Raccordement de l'ouvrage construit sur le réseau issu de la commande PAT AFFIOUS au niveau du point lumineux n°2559.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune pour la partie électricité et éclairage se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	8 060 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	32 560 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>10 255 €</b>
<b>Total</b>	<b>50 875 €</b>

Le SDEHG demande à la Commune de valider l'avant-projet sommaire réalisé et de s'engager sur sa participation financière. Une fois les études et les plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement des réseaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver l'avant-projet sommaire de l'opération référence 11 AS 335 / 336,
- de verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- d'approuver l'avant-projet sommaire de l'opération référence 11 AS 335 / 336,
- de verser, par le biais de fonds de concours, une « subvention d'équipement – autres groupements » au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement.

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Marc PÉRE

Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROFÉ



- Transmis le

29 SEP. 2020

- Affiché le

29 SEP. 2020